L'HÉMISPHÈRE,

Journal Littéraire et Politique.

NO. XVIII. PHILADELPHIE, 21 AVRIL, 1810. VOL. I.

TEL EST L'EFFET DE LA VÉRITÉ, ON LA REPOUSSE; MAIS EN LA REPOUSSANT ON LA VOIT, ET ELLE PÉNÈTRE.

Exposé de la conduite de la France envers l'Amérique, prouvée par plusieurs cas décidés au Conseil des Prises à Paris, par Lewis Goldsmith.

[CONCLUSION.]

La justice oblige de convenir que le grand régénérateur des gouvernemens et des nations, le champion de la liberté des mers, et du code qui doit régir toutes les nations, agit avec une espece d'impartialité. Il ne traite pas ses propres esclaves et les sujets de ses freres, mieux que les citoyens des états neutres.

Lorsque la guerre éclatta entre la Prusse et la France, il y eut plus de 200 bâtimens, en apparence Prussien, qui furent mis en embargo, préalablement à leur condamnation. Il fut prouvé devant le Conseil des Prises que c'étaient des navires Hollandais, masqués sous le pavillon Prussien. Ils furent néanmoins condamnés tous sans exception.

Un négociant Français qui avait été établi à la Havanne, vint en France avec son bâtiment : il avait été visité à la mer par les Anglais, la propriété étant supposée Américaine. A son arrivée à Bordeaux, navire et cargaison furent condamnés ; et le négociant ayant dit dans un mémoire très énergique qu'il publia sur son affaire, que les Anglais avaient eu pour lui plus de pitié que ses propres compatriotes, il fut envoyé au Temple et y resta six mois.

Un décret permettait l'introduction en France du coton de Macédoine. La maison de Buff et Co. de Paris, importa en conséquence une quantité considérable de cet article. Dans l'intérieur de la Grece, il n'y a point de consuls Français ; et par cette raison, il ne pouvait pas y avoir de certificats d'origine : mais des *experts* sur la frontière de Hongrie, et les autorités Autrichiennes certifierent que ce coton venait de Grece. Il fut saisi à Strasbourg, et en derniere analyse condamné à Paris.

Il serait essentiel que ces décrets fussent rendus aussi publics que possible, car ce sont autant de piéges tendus au commerce.

Au mois de Mai dernier, lorsque le subtil tigre était occupé à Bayonne à préparer les moyens d'attirer dans ses griffes la malheureuse famille royale d'Espagne si mal conseillée et si mal dirigée, il rendit un décret par lequel il permettait la vente, pour la consommation intérieure de la France, des denrées coloniales qui seraient prises par les corsaires ou autres bâtimens de guerre. Jusques-là, les marchandises de prix n'avaient pu se vendre que pour exportation, ce qui faisait qu'on ne les

vendait qu'à vil prix. Il affecta donc, pour encourager la course, de permettre qu'elles fussent vendues pour la consommation intérieure. On va voir quelle en fut la conséquence.

Ce décret engagea nombre de négocians de Hollande et d'ailleurs à ordonner des denrées coloniales en Angleterre ; mais, en même tems, leur intention était d'envoyer sur les côtes un corsaire pour les prendre ; ayant eu à entendre que le gouvernement Français fermerait les yeux.

Alors Bonaparte fit écrire par le ministre de la marine et par M. Colin, un de ses conseillers d'état et son directeur-général des Douanes, des lettres circulaires privées aux différentes autorités dans les ports de France et de Hollande, ordonnant de confisquer toute propriété qui serait amenée par des corsaires Français, à moins qu'il ne put être prouvé que les navires marchands avaient fait une résistance convenable, et qu'ils avaient été pris *en bonne forme ! ! !* Il est aisé de se figurer la résistance que pouvait faire un bâtiment marchand contre un corsaire armé exprès pour l'attaquer à son entrée dans le port, en raison de cet insidieux décret.

Heureusement pour les négocians, on sut bientôt que les circulaires en question avaient été écrites, et ils contremanderent leurs ordres.

Tous les deux mois, lorsque Napoléon avait besoin d'extorquer de l'argent à son frere Louis, ou par son entremise il permettait l'entrée en France des denrées coloniales : mais dès qu'on savait qu'il y avait une quantité suffisante de marchandises arrivées à Anvers, il paraissait un contre-décret qui ordonnait leur confiscation. C'est ce qui arriva à nombre de négocians d'Anvers, au mois d'Octobre 1808.

Au mois de Mai dernier, on annonça la vente à Flessingue de différentes cargaisons de denrées coloniales, en raison du décret qui avait permis la vente de ces articles pour la consommation intérieure ; elles se vendirent en conséquence à de très hauts prix. Après la vente, les acheteurs écrivirent à M. Colin pour avoir les permis nécessaires ; mais ils apprirent, à leur grand étonnement, par la réponse de M. Colin, que Sa Majesté Impériale avait changé d'avis depuis que le décret avait été rendu, et qu'il ne serait accordé aucun permis. Dans cette situation, les acheteurs résolurent d'essayer d'introduire leurs marchandises en contrebande, le long de la côte. Ils les envoyerent en conséquence à Gravelines, où elles furent saisies. Les cargaisons furent condamnées, et les propriétaires arrêtés et envoyés à Boulogne pour y être jugés comme espions. C'étaient presque tous des habitans respectables de Dunkerque. M. Coffin, consul Américain dans ce port, étant intimement lié avec M. de Villiers, commissaire-général à Boulogne, s'entendit généreusement avec lui, et ce ne fut pas sans la plus grande peine qu'ils parvinrent à leur sauver la vie.

M. Goldsmith, après avoir cité tous les cas qui précedent, pour prouver la rapacité, l'insolence, la fourberie de cet usurpateur déhonté, qui se prétend le restaurateur de la liberté des mers ; et après avoir démontré évidemment que le gouvernement Américain n'a jamais opposé à ce systême de pillage qu'une soumission aveugle qui équivaut à des hostilités ouvertes contre la Grande-Bretagne, acheve de répandre la conviction sur ce même systême en donnant en détail 26 procédures de navires Américains condamnés en vertu des décrets de Bo-

parte, dont nos Ordres en Conseil n'ont été qu'une représaille très modérée. Ces procédures sont copiés des mémoires originaux et du journal du Conseil des Prise, à Paris, que l'auteur a apportés de France avec lui.

Il ajoute ici les anecdotes suivantes :

Une personne de toute confiance, lui dit un jour qu'il venait d'avoir une conversation avec un membre distingué du Conseil des Prises, relativement à la capture d'un bâtiment Américain. Cette personne avait cité au magistrat, à l'appui de ses argumens, un passage de Vattel ; à quoi celui-ci répondit en plaisantant : " Nous ne connaissons pas le " droit public, nous vous laissons ce- " la à vous autres. Il faut s'en te- " nir aux décrets de l'Empereur. " Il est bien bon, votre Milord " Auckland de s'en occuper à cette " heure." Cette réponse faisait allusion au passage d'un discours de Sa Seigneurie, relaté dans les feuilles du jour, dans lequel on le représentait comme se plaignant de la conduite du gouvernement Britannique, et la regardant comme contraire au droit des gens. Le membre du Conseil des Prises dont il est question, sait parfaitement bien que le Lord Auckland est un politique consommé, un homme d'état aussi habile qu'instruit, et un homme du meilleur ton ; mais des Français en place ou non, ne peuvent pas se figurer que dans aucun pays du monde, un homme de rang ou de bonne compagnie puisse excuser la conduite de Bonaparte, ni comment on peut condamner une seule des mesures que les ennemis du tyran adoptent contre lui. Les Français le connaissent mieux que les autres ; ils savent tout ce dont il est capable.

" Nous ne pouvons pas," dit le même magistrat, " aller aussi loin " que Sir William Scott, qui disait " que s'il siégeait à Stockholm, il " donnerait son opinion comme à " Londres. Nous ne sommes pas " tout-à-fait aussi indépendans."

M. Goldsmith n'hésite pas à dire que ce célèbre et habile juge de la Cour d'Amirauté à Londres, ne peut pas être respecté en Angleterre, pour ses connaissances et son intégrité, plus qu'il ne l'est en France.

Mais ce qui, pardessus tout, excite l'étonnement en France, c'est la crédulité des assureurs Anglais du café de Lloyd's.

L'ouvrage intitulé *la Guerre déguisée* excita beaucoup d'avidité parmi ceux qui purent se le procuser. On en fit une traduction à l'usage des Conseillers d'état ; on en fit aussi une de la réponse de M. Madison, le Président actuel des Etats-Unis : mais tout le monde ajouta foi au premier ouvrage, car, il n'était pas un négociant en France qui ignorât que tout le commerce qu'on y faisait avait lieu par l'entremise des neutres, qui neutralisaient les propriétés pour une commission de 10 pour cent.

Au total c'est une pauvre recommandation en France que d'écrire en faveur des mesures qui ont été adoptées par les divers gouvernemens qui se sont succédés depuis la révolution.

M. Goldsmith présente ici ses pieces justificatives à l'appui de ses diverses assertions. Nous nous contenterons d'en faire un léger extrait ; il faut lire dans l'original l'historique de chaque fait cité, pour se faire une idée juste de l'esprit de vexation et de rapine qui anime le gouvernement Français, et du mépris qu'il a pour ces pauvres Yankees.

La premiere de ces pièces est la Lettre du Ministre de la Marine Décrès au Général Armstrong, mi-

nistre des Etats-Unis,* datée de Paris le 24 Décembre 1806, au sujet du décret de Berlin du 21 Novembre précédent ; par laquelle le ministre Français déclare que ce décret impérial ne modifie en rien les stipulations arrêtées entre la France et les Etats-Unis, relativement au commerce, par la Convention du 30 Septembre 1808 ; qu'il est inutile de demander quelle interprétation, restriction ou extension on peut lui donner ; que les captures contraires aux réglemens existans concernant les croiseurs, ne seront pas adjugées aux capteurs ; qu'un bâtiment Américain ne pourra pas être pris à la mer, par la raison qu'il se rend dans un port d'Angleterre ou qu'il en revient, &c. &c.

Viennent ensuite les noms et les procédures des bâtimens saisis et confisqués.

1. Le navire la *Victory*, capitaine *Caleb Hopkins*, parti de New-York pour Cherbourg, le 25 de Juillet 1807, fut detenu le 30 Août suivant, par le corsaire Anglais le *Cochrane*, et conduit à Plymouth ; il fut relâché sur le champ par l'amiral du port, et il mouilla à Cherbourg le 1er. Septembre. On lui permit de débarquer sa cargaison, après quoi tout fut saisi, marchandise, navire, agrès et apparaux. Le capitaine voulait aller reclamer à Paris. Il sollicita vainement pendant huit mois un passeport. Ce ne fut qu'au bout de ce tems qu'il apprit que le bâtiment et la cargaison avaient été confisqués au profit de l'état, en vertu du décret de Novembre.

2. Le navire la *Paulina*, capitaine *Clarke*, allait sur son lest de Guernsey à Malaga pour y prendre une cargaison de vins et de fruits pour le compte de M. George Bimbel, négociant de Riga. Il fut détenu dans le détroit de Gibraltar par un corsaire Espagnol, et conduit à Algésiras, où il fut condamné en vertu du décret de Berlin qui venait d'être promulgué en Espagne. Racheté pour 6500 piastres par la maison Maury de Malaga, il fut pris le 7 Janvier 1808, allant à Riga, par le *Rodeur* de Morlaix, et condamné au Conseil des Prises le 23 Juillet 1808, en vertu des décrets de Berlin, et de Milan, parcequ'il avait été hêlé en passant devant Lisbonne, par le vaisseau Anglais le *Tonnant*, le 25 Décembre, et qu'il avait parlé au brig de guerre Anglais le *Redwing*, le 17, date du décret de Milan, époque à laquelle il ne pouvait pas avoir connaissance des dispositions de cette loi.

3. Le navire Américain le *Hopewell*, capitaine *Jeremiah Shephard*. Ce bâtiment était parti de Salem pour Bourdeaux le 3 Décembre 1807. Il fut rencontré à la mer le 24 du même mois par la corvette Anglaise le *Speedwell*, qui l'obligea de changer de route et d'aller en Angleterre ; qu'il relâcha par force à Dartmouth, d'où il alla à Londres, où douze marchands Américains lui donnerent une cargaison pour New-York. Outre le grief qu'on objecta au capitaine d'avoir été détourné forcément de sa destination, on l'accusa d'aller à Cadix avant d'aller à New-York, et cela parce qu'on avait trouvé à son bord un

* Ici M. Goldsmith met en ordre que lorsque le général Armstrong reçut cette lettre de Decrès, il passa chez lui, pour lui demander quelques explications ultérieures. Il sortit de cette entrevue convaincu qu'aucun ministre Français n'oserait interpréter les décrets de Bonaparte sans y être autorisé ; en conséquence il envoya la copie de la lettre du ministre à la légation Américaine à Londres. Mais il faut observer que le décret de Berlin n'avait pour objet que de faire peur aux Américains. Bonaparte en l'envoyant de Berlin à son ministre, y avait joint ses instructions particulières ; aussi la lettre du ministre n'était-elle destinée qu'à inspirer aux Américains une fausse sécurité. M. Goldsmith ajoute même qu'il a entendu dire à un membre du Conseil des Prises, que cette lettre de Décrès n'était *que pour mystifier les Américains.*

envoi de 825 quarterons de poudre à giboyer, qu'on métamorphosa en une cargaison de munitions de guerre à l'usage des rebelles Espagnols séduis par l'or de l'Angleterre. Enfin, il avait à son bord quelques habillemens appartenant à M. Purviance, agent accrédité des Etats-Unis à Londres. Le navire et la cargaison, ainsi que les habits de M. Purviance, furent confisqués en raison de la détention du 24 Décembre à la mer, sept jours après l'émission du décret de Milan.

4. Le navire la *Catherine*, capitaine *Thomas Beckford*, de Salem dans le nouvel Hampshire, allant de Boston à Livourne, avec une cargaison de denrées coloniales valant 48 mille piastres, fut pris le 2 Janvier 1808, et conduit dans l'île de Majorque par le corsaire la Joséphine ; il fut condamné parcequ'il avait été abordé le 28 Décembre par le brig de guerre Anglais le *Grasshopper* qui lui avait ordonné par écrit de n'aller dans aucun port en guerre avec la Grande-Bretagne ou soumis à l'influence de la France. Ce navire était parti de Boston 24 jours avant le décret de Milan, et conséquemment le capitaine ne pouvait en avoir connaissance.

5. Le navire Américain la *Sally*, capitaine *Jacob Hastings*, parti de Boston pour Cagliari le 27 Décembre 1807, pris, sans avoir été visité antérieurement par le corsaire à rames Français l'*Aigle*, et conduit à à Malaga, fut condamné à Paris, ainsi que sa cargaison consistant en coton, cuirs et sucres. Les capteurs n'ayant aucune raison valable à donner, alléguerent que la destination de ce navire pour Cagliari n'était que pour masquer la véritable qui était pour Malte ou la Sicile. Ce fut dans cette procédure qu'on mit en avant, pour la premiere fois, la lettre circulaire de M. Colin, le directeur-général des Douanes de Paris, où il est dit, " Que le séquestre des navires neutres doit être maintenu d'après les ordres de S. M. portant formellement que l'on doit retenir sous le séquestre tous navires neutres qui ont été visités par l'ennemi, *soit antérieurement*, soit postérieurement au décret du 17 Décembre de Milan, et par conséquent renvoyés au Conseil des Prises."

6. Le navire la *Grace*, capitaine *Linzee*, allant de Boston à Livourne, avec une riche cargaison, pris le 27 Janvier 1808, et conduit à Porto-Ferrajo, par le corsaire le *Cosmopolite*, condamné, quoique n'ayant pas été visité.

7. Le *Mercury*, capitaine *Bradford*, allant de Boston à Alicante, avec une cargaison de poisson salé, pris le 31 Janvier, à l'entrée du port d'Alicante, par le corsaire la *Josephine*, et condamné parcequ'il avait été visité devant Gibraltar, par les bateaux du vaisseau de guerre Anglais l'*Illustrious*, qui lui avaient laissé suivre sa destination, vû qu'il ne pouvait avoir encore connaissance des Ordres en Conseil d'Angleterre.

8. Le navire *Peace and Plenty*, capitaine *Foster*, allant de Beverley, dans la province de Massachusetts à Marseille, condamné pour avoir été visité à la mer, trois jours après le décret de Milan.

9. Le navire la *Calliope*, capitaine *W. Taylor*. Ce bâtiment était parti de New-York pour Bourdeaux le 29 Novembre 1807, avec une riche cargaison, consistant en sucre, café, coton, bois de campêche, poisson sec, et fourrures ; il était véritablement la propriété de cinq Français établis à New-York, et il était consigné à la maison Lourde et Louis Ferrier à Bourdeaux. Le capitaine Taylor était muni d'un certificat

d'origine, portant que toute la cargaison était du produit colonial provenant de la Guadeloupe, de la Havanne, ou des Etats-Unis. Le vaisseau portait en outre un agent particulier du préfet de la Guadeloupe, chargé de dépêches pour le gouvernement Français, et de plus des dépêches du gouvernement Américain pour son ministre en France, et d'autres du ministre de France aux Etats-Unis pour le gouvernement Français. A trente lieues de l'ile d'Oléron, la *Calliope* est visitée par la frégate Anglaise l'*Emerald*, capitaine *Maitland*. Le capitaine *Taylor* cache avec soin ses papiers au lieutenant de la frégate qui se contente d'écrire sur le livre de log de la *Calliope* de ne pas entrer dans aucun port Français, étant tous en état de blocus. Sur cela, le capitaine *Taylor* change de route, et réussit à entrer au Port-Louis. Le navire et la cargaison sont confisqués et condamnés, malgré les réclamations des Français propriétaires qui étaient à bord.

Nous croyons que les détails dans lesquels nous sommes entrés sur ces neuf bâtimens, nous dispensent de citer les 17 autres, pour lesquels nous sommes forcés de renvoyer à l'ouvrage original : mais nous donnons en entier la conclusion de cet appendix.

Je ne doute pas que la lecture des cas et des procédures qu'on vient de voir, canvaincra tout lecteur de bonne foi que je n'avais rien annoncé au commencement de cet ouvrage, qui ne soit appuyé sur des faits. Le contraste entre la conduite de la Grande-Bretagne et celle de la France envers les Américains, paraîtra sous un point de vue frappant. Non seulement on verra que les Ordres en Conseil ont été arrachés par les décrets du dominateur Français, comme mesure de défense personnelle contre ses décrets ; mais même que, dans les circonstances existantes ces Ordres étaient peut-être même trop modérés. Et certes, si l'on compare la maniere dont ils ont été exécutés, avec la conduite des croiseurs Français et les décisions subséquentes du Conseil des Prises, on ne pourra s'empêcher d'admirer la modération et l'indulgence qu'on y a mis en ce pays-ci. J'aurais pu ajouter encore une fois autant de cas : mais j'ai craint d'abuser de la patience des lecteurs.

Si, après les cas déjà cités, on veut de nouvelles preuves de l'existence d'un systême de dépradation de la part du gouvernement Français contre le commerce d'Amérique, et de la soumission servile du gouvernement Américain aux vexations illimitées de la France, qu'on lise et que l'on considere avec attention le fait suivant :

Il y a environ 18 mois qu'il fut mis un embargo général sur tous les bâtimens Américains dans les ports de France et d'Italie. Il est vrai qu'il y a six mois, on proposa de lever l'embargo, mais ce fut aux conditions les plus extraordinaires qu'il soit jamais entré dans l'idée d'un gouvernement de suggérer.

Il fut proposé au général Armstrong de signer un engagement par lequel il garantirait que les vaisseaux dont l'embargo serait levé retourneraient directement en Amérique, qu'ils ne toucheraient à aucun port Britannique, et surtout qu'ils n'iraient dans aucune colonie Anglaise. Que ceux qui excusent tout ce que fait Bonaparte, que ceux qui déclament contre les Ordres en Conseil, citent, s'ils le peuvent, un autre exemple qu'une proposition semblable ait jamais été faite à l'ambassadeur accrédité d'une puissance indépendante!

On s'attendait peut-être que le

général Armstrong allait signer cet engagement, afin d'obtenir la libération de ses compatriotes. Mais il était trop prudent pour tomber dans le piége. Il vit probablement que même si tous ces bâtimens arrivaient en Amérique, et qu'on en administrât la preuve, ce qui aurait prouvé négativement qu'ils n'avaient touché à aucun port et à aucune colonie Britannique, le gouvernement Français n'en aurait pas moins eu l'art de trouver quelque prétexte pour exiger le payement de son obligation. Le général refusa de souscrire à un semblable engagement, et pas un des bâtimens Américains ne fut relevé de l'embargo, à l'exception du navire la *Fair American*, à qui il fut permis de partir de Dunkerque au mois de Mai dernier, avec un messager et des dépêches.

Cet embargo ressemblait de fort près à une déclaration de guerre du gouvernement Français contre l'Amérique. Quelles représentations le gouvernement Américain a-t-il jamais faites contre? que dis-je? il a fait bien davantage, il n'y a pas même pris garde.

Ici M. Goldsmith dit en note qu'il est persuadé que la plupart des gouvernemens qui ont leurs ministres à Paris, ne reçoivent d'eux aucune information quelconque sur le véritable caractere du tyran. Les membres du *Corps Diplomatique* dans cette ville mêlent les amusemens de toute espece dont cette capitale abonde, et les manières agréables des Parisiens, avec la diplomatie des Thuilleries. Les plaisirs qu'ils reçoivent d'un côté leur font oublier les horreurs qu'ils éprouvent de l'autre. Il est à peine croyable que dans une des villes les plus délicieuses de l'univers, dans une ville aussi civilisée et qui renferme autant de talens, un tyran étranger agite le monde, organise impunément la misere du genre-humain, et cherche à replonger la France dans les siecles de barbarie.

Nous pouvons confirmer la vérité de ce qu'avance ici M. Goldsmith sur la cause des illusions dont les ministres étrangers à Paris bercent leurs cours respectives. Nous avons tenu entre nos mains des matériaux historiques originaux sur les causes de la perte de la Prusse. Madame de Lucchésini, enthousiaste des délices *de tout genre* qu'elle goûtait à Paris, a, pendant plusieurs années, empêché son faible époux de mander la vérité sur les outrages qu'il recevait et les projets qu'il savait bien que l'on tramait contre la Prusse. La Signora tremblait que son *caro sposo* fut rappelé. Magdebourg a été pris, pour ainsi dire, dans la loge à l'opéra de la petite dame Lucchésini. Etonnez-vous après cela que tant de trônes s'écoulent!

Mais ce n'est pas là le seul cas où les Américains et les autres gouvermens, faussement appellés neutres, aient passé sous silence les horreurs commises contre eux par le tyran du Continent et par ses agens. L'amiral Français Willaumez brula, il y a trois ans, tous les navires des nations neutres qu'il rencontra à la mer: il eut pourtant l'humanité de ne pas bruler les équipages, mais il les prit à bord de son vaisseau pour les empêcher de donner des avis aux Anglais. Et pourtant on n'a jamais entendu dire qu'il ait été fait des représentations contre ces actes de violence, quoique les deux continens d'Europe et d'Amérique retentissent de plaintes contre la prépondérance de l'Angleterre qu'on appelle le tyran des mers. Elle est à la vérité *la maîtresse* des mers, et Dieu veuille qu'elle conserve longtems cette prérogative: mais autant elle est puissante, autant elle est juste. Que ceux qui connaisse ce qui se

passe dans ses tribunaux, comparent les décisions de ses cours d'Amirauté avec celle du Conseil des Prises à Paris, et qu'alors ils disent quel est le tyran des mers ?

Pendant l'impression de l'ouvrage de M. Goldsmith, il parut dans les papiers de Londres du 16 Octobre, une lettre diplomatique du ministre des affaires étrangeres adressée au ministre des Etats-Unis à Paris. Cette lettre commence par assurer les Américains que la France admet le principe que le pavillon couvre la marchandise. Après avoir pillé les Américains, non pas *in flagrante bello*, mais tandisque la paix subsistait entre les deux pays, pour valeur de quatre millions sterling ; aujourd'hui que, graces aux décrets de Berlin et de Milan, il n'est pas vraisemblable qu'un semblable butin se présente pour la seconde fois, on dit aux Américains que les pavillons neutres rendent la marchandise neutre. Ceci convient aux projets du grand usurpateur. Mais je suis assuré que les Américains n'y trouveront pas plus de sûreté que dans la lettre du ministre de la marine, où Décrès, leur assurait si formellement que le décret de Berlin ne porterait aucune atteinte aux traités existans avec l'Amérique.

Cette lettre du ministre des affaires étrangeres, quoique signée par *le Comte* Champagny, parait évidemment à M. Goldsmith être de la composition de M. le conseiller d'état Hauterive. " Dans l'an 1800, dit M. Goldsmith, je traduisis en Anglais son livre intitulé : *l'Etat de la France à la fin de l'An VIII*, dans lequel on trouve les mêmes principes que, dans cette lettre M. de Champagny reproduit aujourd'hui publiquement. J'ai beaucoup connu M. d'Hauterive, et je puis certifier que, quoiqu'il ait publié de semblables opinions, il est bien loin de les approuver. Il est trop éclairé, connait trop bien les écrits de Grotius, Puffendorff et Vattel pour croire que le pavillon couvre la marchandise.

La lettre en question porte, entr'autres, que : " Dans toutes ses con-
" quêtes, la France a toujours regar-
" dé comme sacrée la propriété pri-
" vée, déposée dans les magasins
" des pays conquis ; que les propri-
" étaires en ont toujours eu la libre
" disposition ; et que dans le mo-
" ment même des convois considé-
" rables de marchandises, et notam-
" ment de coton, passaient par terre
" au travers des armées Françaises,
" en Autriche, et se rendaient tran-
" quillement aux points de destina-
" tion sur lesquels le commerce
" les dirigeait."

Jamais il ne fut fait publiquement d'assertion plus impudente, que celle qui est contenue dans ce paragraphe: Les faits qui se sont passés depuis deux ou trois ans lui donnent complétement le démenti. Lorsque les Français entrerent à Leipzig, après la bataille de Jéna, des marchandises achetées en Angleterre, payés par les marchands de Leipzig, et conséquemment leur propriété, furent considérées comme propriétés Anglaises, parce qu'elles étaient, disait-on, venues originairement d'Angleterre, mais bien plus encore parce que c'était un objet qui valait le pillage.

A Hambourg, à Breme, à Rostock, et à Weymar, toutes villes neutres, les satellites de Napoléon, non-seulement saisirent comme Britanniques des propriétés appartenant aux habitans de ces villes, et payées depuis longtems ; mais même ils leur firent payer une amende pour avoir fait le commerce des marchandises Anglaises. Après qu'on se fut soumis à cette imposition, il vint un autre gouverneur qui fit payer

de nouveau la même contribution aux malheureux habitans des villes Anséantiques. Cette même amende leur fut imposée une troisieme fois par les satrapes du despote Français.

Il est impossible de ne pas parler ici d'une lettre très bien écrite et extrêmement énergique d'un M. Charles Villiers, auteur d'un ouvrage sur les Effets de la Réforme de Luther, et correspondant de l'Institut. Cette lettre à Madame Fanny de Beauharnois, tante du premier mari de Josephine, fut imprimée lors du sac de Lubec, mais ne fut distribuée qu'aux amis de l'auteur. " Après la bataille de Jéna," dit M. de Villiers, le général Prussien Blucher se retira de cette scene de carnage et se porta sur Lubec, où il fut poursuivi par trois corps d'armée commandés par les généraux Soult, Bernadotte et Murat. Lubec, quoique fortifiée, n'était pas préparée à résister à l'entrée des Prussiens. Ces derniers s'en mirent en possession par un coup de main. Alors ils mirent la ville en état de défense. Les Français s'en rendirent maîtres à leur tour; mais, au mépris de la capitulation qui promettait la vie aux Prussiens, tous les individus de cette nation qu'on trouva, furent massacrés. Si les choses en étaient restées là, M. Villiers n'aurait pas exposé sa vie en publiant la lettre en question: mais, chose horrible à dire, les citoyens paisibles et inoffensifs de Lubec, pour n'avoir pas opposé aux Prussiens une défense qu'il leur était impossible de faire, furent livrés pendant trois jours au pillage, et soumis à toutes les especes de cruautés qui souillent l'histoire des tems modernes. Pas une femme de l'âge le plus tendre n'échappa au viol. On ne respecta ni les hôpitaux ni même les maisons des foux. Dans 30 ans d'ici il n'y aura pas une seule famille à Lubec qui n'aura pas des raisons de se rappeler les trois jours que l'armée Française y a passés. Il fait un grand éloge de Bernadotte; mais il dit que Soult et Murat donnaient toute sorte d'encouragemens à leurs féroces satellites.

Je suis entré dans ces détails parce que je sais qu'il y a dans ce pays-ci des personnes qui s'obstinent à ne rien croire de tout ce qu'on peut dire contre la philantropie du demi-dieu Napoléon.

La propriété particuliere sacrée! Bon Dieu, qu'y a-t-il de sacré pour l'homme qui a assujetti le massacre à des regles, et a fait une science du pillage? Y a-t-il des traités et des alliances qu'il respecte? Aucun des monarques qui ont été forcés de contracter des alliances avec lui, a-t-il jamais été en sûreté? Est-il un cœur honnête qui ne soit pas encore transporté d'indignation en réfléchissant à la conduite qu'il a tenue envers la malheureuse famille royale d'Espagne? Non content de la dépouiller de sa couronne, il a poussé la vilainie jusqu'à lui voler sa propriété privée.

Le cas suivant mérite une attention particulière. Il servira à faire voir à quel point Bonaparte respecte les propriétés privées.

Lorsqu'il était à Burgos, il publia dans un de ses bulletins* qu'il y avait trouvé plusieurs milliers de sacs de laines qui, disait-il, y avaient été achetées pour compte des Anglais. Il est vrai qu'il trouva de la laine à Burgos, mais la totalité de cette laine appartenait à des négocians Français, et entr'autres à M. Oberkampf, célebre manufacturier de draps en France: mais cela

* Pour faire voir quel degré de confiance on ajoute en France aux bulletins de Bonaparte, il suffit de dire qu'à Paris les femmes de la Halle, quand elles doutent de la vérité d'une personne, lui disent: *Vous mentez comme un bulletin!*

n'empêcha pas qu'elle ne fut confisquée parcequ'il fut allégué qu'elle avait été trouvée sur territoire ennemi!

Et qu'importe à Bonaparte le territoire? tout territoire est ennemi pour lui, lorqu'il s'y trouve une personne qui désapprouve sa conduite ou qui lui est désagréable? C'est ainsi qu'il viola le territoire de Bade pour faire arrêter le Duc d'Enghien; qu'il viola celui d'Ulm pour y faire arrêter et exécuter le libraire Palm, parce que dans sa qualité d'Allemand il n'avait pas craint de publier les opinions d'un patriote Allemand sur la conduite du tyran dans ce malheureux pays. Il lui fit offrir sa grâce, s'il voulait donner le nom de l'auteur. Le libraire refusa. Cet acte de fermeté et de patriotisme l'aurait sauvé, si ses persécuteurs avaient eu la moindre élévation dans l'âme; mais celui qui se complait dans le sang et dans les cruautés, voulut encore ajouter ce meurtre au long catalogue de ses crimes.

Je ne puis conclure sans exprimer l'espoir où je suis, que, d'après la connaissance intime que l'on a maintenant partout du système machiavélique de Bonaparte, il ne se trouvera jamais de ministre Anglais qui ose de recommander de faire la paix avec l'homme qui est à la tête de la populace Française. Oui, je répete le mot *populace*, parce qu'il n'y a en France aucun homme honnête qui regarde Bonaparte comme son Souverain. Son nom n'est jamais prononcé qu'avec horreur et dégout dans toutes les familles respectables de Paris. Si un étranger en France, s'avisait de dire du bien de lui, la police le ferait arrêter et le soupçonnerait d'être un espion étranger, tant on est persuadé qu'aucun homme honnête et dans son bon sens ne peut dire du bien d'un tel démon.

Que le peuple Anglais soit donc prêt à continuer sa glorieuse lutte *pro aris et focis*, jusqu'au jour de l'extermination de ce monstre, qui ne peut pas être éloignée! Le peuple Romain endura, pendant un tems, les cruautés d'un Néron et d'un Domitien; à la fin pourtant ces tyrans succomberent. Le peuple Anglais est taxé, il est vrai; mais il faut qu'il considere que ce n'est qu'une taxe viagere qu'il doit payer à la Providence sur la vie de Bonaparte!! Appelons donc nos taxes de guerre: *Annuités sur la tête de Napoléon.*

[COMMUNICATION.]

Il parait que le Sénat des Etats-Unis n'a pas jugé à propos de concourir à la nomination du Président en faveur du Col. George M'Dougall comme collecteur du Port et District de Miamis, étant les effets de l'infâme calomnie et des faux exposés de ce garnement Stanley Griswold, en dernier lieu secrétaire du Territoire de Michigan, dont la conduite détestable qu'il a tenue dans ce bureau, força le Président de le démettre. Ce misérable ayant été nommé par l'Exécutif de l'Etat de l'Ohio, pour remplir la place vacante, pendant quelque tems, causée par la résignation de M. Teffin le Sénateur, saisit cette occasion pour diffamer le caractere du Col. M'Dougall; mais il vient d'être démis, la Législature de l'Ohio ayant élu M. Campbell pour succéder à M. Teffin.

REFLEXIONS.

L'Amour est une passion qui exclut toutes les autres; et que même, fut-elle aussi dangereuse qu'on le dit, elle ne le serait jamais autant que celle qu'elle éloigne.

—

S'il y a si peu d'*enfans* dociles et sages, c'est, qu'il est bien peu de *parens* vertueux et raisonnables. Il

faut des mœurs honnêtes, des exemples respectables, une autorité juste et tempérée par la douceur, pour former des enfans attachés et respectueux : peres et meres, qui voulez former des enfans qui soient un jour pour vous des amis sinceres qui deviennent les consolateurs et les soutiens de votre vieillesse, montrez leur des vertus, exercez de bonne heure la sensibilité de leurs ames, approchez-les de votre cœur : faites leur sentir avec tendresse l'intérêt qu'ils ont de se conformer à vos désirs.—Souvenez-vous, que ce n'est qu'à l'aide de l'équité et de la bonté que vous rendrez supportables le joug de l'autorité : ce n'est qu'en cultivant la raison de vos enfans, que vous leur ferez oublier que vous êtes leurs maîtres et que vous pourrez leur rendre votre joug aimable.

—

La *jeunesse* est dépourvue de prévoyance, mais elle est simple ; ingénue, de bonne foi ; sincère dans ses attachemens : elle ne soupçonne point qu'il existe des perfides, de faux amis, des méchans sur la terre : ce n'est qu'à force d'être trompée et dupée qu'elle commence à se défier de ses semblables. L'expérience est le meilleur *maitre ! ! !*

—

Un cœur seul ne peut suffire ;
Il faut qu'un autre encore vienne le ranimer :
On se lasse à la fin de penser et d'écrire ;
Se lasse-t-on jamais de sentir et d'aimer ?

P.....

A L'ÉDITEUR DE L'HÉMISPHÈRE.

Observations sur l'Isle d'HAYTI.

De tous les Territoires Etrangers Français, il n'y en avait pas de plus riche et de plus étendu dans les Antilles au commencement de la révolution Française que celui de Saint Domingue. Depuis cette époque la rébellion a anéanti à différentes reprises ce beau pays. Il a d'abord cessé d'être gouverné par les blancs sous le gouvernement de Toussaint Louverture jusqu'au moment où le Général Le Clerc le fit adroitement arrêter pour l'envoyer en France où il est mort.

Dessalines, d'exterminatrice mémoire, incessamment après l'évacuation de Rochambeau, fit main basse sur toute la population blanche, dont partie périt par le tranchant du sabre et les fusillades, autre partie par les massacres les plus exécrables et inouis, et le reste fut échappé par des mains miséricordieuses ou périt de misere.*

On sait que les relations des Etats Unis avec la France ont été inquiétées souvent, non seulement pour avoir voulu poursuivre son commerce neutre avec les Etats Britanniques, mais encore plus par rapport à la position et à la proximité de St. Domingue.

La France en République Une et Indivisible sous son Chef Dictateur comme Premier Consul, saisit l'occasion d'un court intervalle de repos et de suspension de la guerre pour tâcher de recouvrer cette Isle, mais sa tentative de remettre à l'esclavage les Noirs d'Hayti fut ruinée par l'expédition navale du Général Leclerc ou par le renouvellement de la guerre en Europe. Les désastres des troupes Françaises essuyées à St. Domingue en conséquence de la conduite tenue tant par les généraux que par les soldats, ont prouvé l'esprit fallacieux de ces êtres qui ne cherchaient que le pillage et la destruc-

* Je citerai ici en passant les belles actions effectuées par M. Duncan M'Intosh, négociant Américain, surnommé *le Sauveur des Colons des Cayes*—c'est lui qui sauva des milliers de Français. C'est lui qui acheta au prix de sa fortune et de sa vie dans un cas extrême et pressant 2400 Français de son quartier et qui brava la mort pour les sauver et qu'il fit embarquer pour les Etats-Unis.

tion et les moyens infaillibles de s'enrichir. Belle perspective pour ramener un peuple qu'ils disaient égaré.

Ils ont eux-mêmes ruiné cette belle colonie et l'ordonnateur de ces belles actions de meurtres et d'assassinats, c'est Bonaparte.

Dessalines força les Français sous Rochambeau de l'abandonner en 1803. Depuis cette époque les Noirs en sont en possession et en ont la jouissance la plus complète. Dessalines se créa Empereur pour marcher en parallèle avec le grand Empereur Napoléon qui s'était créé de ce titre—voulant l'imiter en tout et partout. Ses cruautés enfin lui couterent la vie ; il se forma un complot et on l'assassina à son tour. La douceur et l'humanité formait au contraire le caractere de son épouse.* L'Empire d'Hayti finit avec ce barbare exécrable qui s'était couvert d'une gloire de crimes. Après lui survint *Henri Christophe*, également Noir, mais infiniment plus humain que son prédécesseur, qui a pris les rênes du gouvernement d'Hayti, et qui par sa sage administration et ses bons conseillers gouverne avec plus de discrétion que ses prédécesseurs. Il soutient la dignité de l'indépendance déclarée des Noirs, leurs droits et priviléges. Il fait continuer la culture du Sucre, du Café, &c. qu'il échange pour des articles qu'il a besoin des manufactures des autres pays. Ce commerce ne peut être que d'une très grande impor-

* L'impératrice, Madame Dessalines, fut d'autant plus estimée qu'elle est belle femme. Elle est aimable et a un bon cœur ; du moins elle l'a démontré par son intercession, en implorant et en se jettant à genoux aux pieds de son époux inflexible—elle ne voulait d'ordinaire jamais le quitter que sa requête ne fut accordée, ou qu'elle ne fut parvenue à sauver des massacres beaucoup de blancs. Pour preuve qu'on l'estimait, je citerai ici les vers qu'on lui fit en témoignage de ses bonnes qualités dans un diner qui lui fut donné par les négocians au Théâtre du Cap le 5 Janvier 1804, parce qu'elle devait en partir le lendemain pour rejoindre son Epoux (Dessalines) aux Gonaives—auquel Festin les Américains furent tous invités à participer.

Sous chaque couvert on avait mis un papier imprimé ayant l'inscription suivante :

Lorsque la bien aimée en ces lieux reviendra,
L'allégresse entre nous aussitot paraitra.

AUTRE.

Citoyens, soyez transportés de joie, livrez-vous
à l'allégresse ;
La vertu veut bien se réjouir parmi nous, et
prendre part à nos plaisirs.

Vers adressés à Madame Dessalines.

Dans ces instans marqués par la reconnaissance,
Qui pour votre mérite anime tous les cœurs,
J'écoute et recueille en silence,
Ce que sur vous chaque citoyen pense,
Et vois avec plaisir, que parmi tant de fleurs,
Qu'à vous offrir chacun s'empresse et s'étudie,
Il n'en est pas qui n'ait été rueillie
Par un mouvement de sensibilité,
De gratitude et de sincerité.

Aux vertus dont en vous éclate l'assemblage,
De notre part c'est un bien faible hommage ;
Déjà le Tout-Puissant vous en récompensa,
Au premier rang il vous plaça,
Pour être parmi nous sa plus vivante image.
Faire le bien est votre seul plaisir ;
Et pour votre ame ingénue et sensible,
Cette maniere de jouir
Est un attrait irrésistible.
Lorsqu'à des dons si précieux,
L'on trouve encore la beauté réunie,
Cet ensemble, à la fois, doux et majestueux·
Attire tous les cœurs et fait taire l'envie·

Pour moi qu'un doux penchant dès longtems a
porté
A reconnaitre et chérir le mérite
Sous tels dehors qu'il me fut présenté ;
Dans le transport qui m'occupe et m'agite,
Je suis complétement heureux ;
Puisque chacun ici partageant mon ivresse,
Se livre avec franchise au désir qui le presse
De vous faire agréer ses soins respectueux,
Et de former pour vous les plus sincères vœux.

Madame Dessalines n'est pas la seule personne qui ait montré de l'humanité à l'égard des Blancs.—Entre plusieurs Noirs et Négresses de ce nombre, la maison de Madame B. était le refuge des malheureux du tems qu'elle habitait le Cap.

tance à une nation neutre comme les Etats-Unis.

Le chef de la France ne veut point entendre parler de reconnaitre l'indépendance du peuple d'Hayti qu'il appelle ses sujets révoltés.

Il a fait tous ses efforts pour empêcher que ce pays jouit de la paix tranquillement ; il a excité le feu de la rébellion en mettant dans ses intérêts et dans son parti *Pétion*, Général Mulâtre, pour défaire *Christophe*, Général des Noirs et tous ceux de son parti.

Il a suppléé à son plan d'attaque, une intrigue nouvelle ; il a envoyé un autre général mulâtre récemment arrivé dans cette ville de France, pour se joindre à *Pétion*, et qui vient de partir d'ici pour se rendre à sa destination au Port-au-Prince, bien incognito.*

La France, je veux dire son chef, considere les Noirs d'Hayti, des esclaves révoltés contre l'autorité légitime, et en ce cas il prétend défendre aux nations neutres de trafiquer avec eux sans aucun rapport, et de n'avoir aucune communication que ce soit avec eux.

Napoléon a été si fort enragé de la belle perspective que les Américains avaient pour faire un commerce régulier avec eux, qu'il a sommé l'exécutif des Etats-Unis à discontinuer incessamment toute communication avec ses esclaves rébelles, ou il leur déclarerait la guerre.

L'exécutif des Etats-Unis dans sa sagesse profonde a conclu de là que le commerce d'Hayti n'en valait pas la peine, et a acquiescé aux vœux suprêmes du Régénérateur de la République Française Une et Indivisible.

Ainsi malheur au téméraire qui osera outre passer ses commandemens ! ! !

L'acte du Congrès prohibant à ce sujet toute communication commerciale entre des personnes résidentes aux Etats-Unis et des personnes dans telle partie de l'Isle de Saint Domingue non reconnue de la France, confisquerait navires et cargaisons. Cette loi n'était en force que pour un An, et le Président des Etats-Unis était autorisé de lever plutot les restreintes du commerce d'Hayti s'il le jugeait à propos. Cette loi parconséquent ne devrait pas être en force aujourd'hui.

La rigueur que cette prohibition exigeait toute sévère qu'elle paraissait être, d'après la constitution des Etats-Unis, n'a pas empêché, et qui plus est, n'empêchera jamais les subterfuges des commerçans pour entreprendre des voyages les plus périlleux, fussent-ils dirigés en *Enfer*.

Le produit d'Hayti n'en est pas moins importé dans les ports de l'Amérique, et la plus grande partie duquel est exporté en Europe. Si les Américains faisait décidément l'abandon de ce commerce et de tant d'autres—et Grand Dieu, toutes les autres nations n'en feraient que rire.

Puisque Napoléon prétend donner à l'univers entier la liberté des mers, que tous ceux qui veulent et qui savent travailler visitent les contrées qui leur font le plus de plaisir et qui leur conviennent, tant par rapport au commerce, que pour obtenir la culture des Arts et des Sciences, ou pour y participer, sous tous autres rapport, dans ce qu'elles peuvent produire. Ainsi, *Dixit fecit*.

Z.

* Bien incognito sans doute ; (le Général *Rigaud*) car on l'a fait partir des ports de New-York, de Baltimore, de Philadelphie, de Norfolk et du Potomac.—D'autres encore plus profonds dans les secrets de la politique du jour le disent caché à Philadelphie ; enfin d'autres qu'il est à la Cité de Washington, sollicitant l'aide du gouvernement des Etats-Unis par l'ordre de son maitre.

Esquisse des derniers événemens d'un combat naval qui a eu lieu le 28 du mois dernier, entre les bâtimens de CHRISTOPHE *du Cap, sous les ordres du Contre-Amiral* BASTIEN, *et de* PETION *du* Port aux crimes, *(ci-devant* Port-au-Prince.)

Ce rapport adressé à S. A. S. Monseigneur le Président d'Hayti, par son contre-amiral, porte qu'en vertu de ses ordres, il a appareillé du Cap pour aller reprendre sa croisière du Môle, qu'arrivé en vue de Jean-Rabel, d'après l'avis que lui en avait donné le Brigadier des Armées Placide, Lebrun qui y commande ainsi que le Gén. Magny les corsaires de Pétion avaient paru devant le Môle ; il fit de suite signal à toute la flotte de forcer de voile et de se préparer à les combattre, mais qu'il n'avait pu les engager s'étant réfugiés au Môle ; l'ardeur des officiers et marins de la flotte qui s'étaient flattés de se mesurer avec les révoltés (de Pétion) fut trompé. Il fit le blocus de cette ville rébelle pour forcer les corsaires d'en venir à un engagement en voulant sortir, ce qu'ils désiraient avec beaucoup d'impatience. Ils éprouverent des coups de tems fort violens les 21, 22, 23 et 24 que le *Lord Mulgrave* eut son gouvernail emporté et les autres bâtimens furent extrêmement endommagés, principalement dans leurs mâtures. Tel est l'état des mers dans les parages du Môle, surtout aux approches de l'équinoxe, qui fait que les plus habiles croisieres sont obligées le plus souvent de quitter leur Station.

La flotte étant hors d'état de tenir la mer et très maltraitée il se rendit dans le port le plus voisin, aux Gonaïves, et où le *Lord Mulgrave* fut entrainé sur la pointe ouest du Gonave, il répara le plus promptement ses avaries pour reprendre incessamment sa croisière. L'*Haytienne*, le *Général Romain* et le *Général Jason* manquaient ; très inquiet sur leur sort jusqu'au 28. La vigie nous annonça un combat vers la Plate-Forme à six heures du matin—c'étaient ces mêmes bâtimens qui avaient été rencontrés par la flotte de Pétion, s'échappant en toute diligence, n'appercevant plus l'escadre devant le Mole. Ainsi enveloppés ils se battirent avec la plus grande bravoure pendant cinq heures consécutives. Le *Général Romain* démaâté et brisé tomba entre le mains de la flotte de Pétion. Le Capitaine Michel qui le commandait, a été tué. Le *Général Jason* ne put résister seul se dégagea par la supériorité de sa marche et rejoignit l'escadre. Le contre-amiral avait avec lui le *Lord Mulgrave*, le *Foudroyant*, la *Surprise*, le *Général Magny*, et la *Mouche* l'avant-garde qui les dirigea contre les corsaires de Pétion, les atteignit. Il fit un feu si vif de stribord et bas-born, de toute son artillerie et mousqueterie qu'en un moment il les éloigna, quoique le *Lord Mulgrave* fut accosté par deux corvettes et une goelette à trois mâts de la flotte de Pétion. Le combat devint alors général. Le *Général Jason* rejoignit l'escadre et prit part à l'action qui devint des plus vigoureuses et des plus acharnées. La corvette la *Républicaine* qui avait cherché à l'aborder fut mise hors de combat à 4 heures P. M. et se retira à trois lieues de là en tirant des coups de canon de minute en minute pour demander des secours, et à 5 heures toute la flotte de Pétion prit la fuite, et abandonna le champ de bataille en mettant toutes leurs voiles et leurs avirons dehors pour mieux se sauver dans leur repaire au Port-aux-Crimes.

L'escadre fit sa jonction avec l'*Haytienne* qui n'a pu donner aucun secours, étant le plus fort vaisseau de l'escadre, et fut mouiller de nouveau dans la rade du Cap. Les pertes consistent de l'aviso le *Général Romain*.—Un matelot tué et deux blessés à bord du *Lord Mulgrave*.—Un capitaine d'infanterie tué à bord du *Foudroyant*.—Un aspirant, deux matelots tués et deux blessés à bord du *Général Jason*.

" Croirait-on que ces mêmes révoltés (en parlant de Pétion) dit le *Rapport*, habitués à fuir devant des forces inférieures, ont l'impudence d'avancer et de faire publier dans les gazettes des Etats-Unis par leurs agens, que leurs corsaires bloquent. en ce moment, le port de la capitale d'Hayti, eux qui n'ont jamais osé dépasser la pointe du Môle.—Que le nommé Delva a obtenu des avantages devant St. Marc, dont ils n'ont jamais osé s'approcher depuis que Pétion battu et défait fut obligé de se sauver sous des habits de femmes."

Ce Rapport est signé par le chef de l'Etat Major Général.

P. ROMAIN.

Vu et approuvé par S. A. S. Monseigneur le Président, l'An Sept de l'Indépendance.

HENRI CHRISTOPHE.

MESSAGE DU ROI D'ANGLETERRE.

[Le peu d'espace que la nécessité nous oblige de réserver pour les nouvelles étrangères, ne nous permettant pas d'insérer en son entier le Message de Sa Majesté Britannique au Parlement d'Angleterre, prononcé le 23 Janvier dernier, nous nous contenterons d'en faire l'analyse suivante :]

Le premier paragraphe démontre le profond regret que sa majesté ressent des pertes qu'à été obligé de faire l'Empereur d'Autriche malgré tous ses efforts contre l'ambition et la violencc de la France, en signant une paix très désavantageuse.

Le second et le troisième paragraphes donnent une idée de l'armement naval et l'attaque contre les établissemens de l'Escaut qui ont été entrepris pour faire une diversion en faveur de l'Empereur d'Autriche sur le Danube, ses autres alliés, et en Espagne et en détruisant ses arsenaux, &c. qui s'accroissaient beaucoup, pour assurer l'Empire Anglais.

Dans les 4, 5 et 6èmes paragraphes sa majesté fait voir la nécessité où s'est trouvée la Suède de conclure avec la Russie en faisant des sacrifices considérables, et sans sa participation.

L'expulsion des Français du Portugal par ses forces sous le Lieut. Gén. le Lord Wellington, et la victoire glorieuse remportée par lui à Talavera qui a arrêté les progrès des armées Françaises dans la Peninsule pendant la dernière campagne.

La convocation générale et extraordinaire des Cortez de la nation par le gouvernement Espagnol au nom et par l'autorité du Roi Ferdinand VII—Sa Majesté Britannique espérant par là de donner toute la vigueur à ses conseils et à ses armes. Sa Majesté se reposant sur l'appui du Parlement pour frustrer toute attente de la part de la France contre l'indépendance de l'Espagne et du Portugal et contre le bonheur de ces nations loyales et résolues. Dans les paragraphes concluans sa majesté fait mention de l'interruption subite de la correspondance de son ministre avec le gouvernement des Etats-Unis. Elle regrette sincèrement cet événement, et ajoute que le ministre Américain résident à cette cour a donné les assurances les plus fortes que les Etats-Unis désirent entretenir des relations intimes entre les deux pays.

Sa Majesté a ordonné les estimés pour l'année courante, requérant toute l'attention du Parlement, tant pour la protection de ses alliés et la sureté de ses domaines.

Sa Majesté regrette infiniment l'oppression de ses sujets, que la continuation de la guerre, rend inévitable.

RÉSUMÉ POLITIQUE.

De Québec le 22 Mars, nous apprenons par les journaux et des lettres reçues dans les Etats-Unis que M. Craig, Capitaine-Général et Commandant en Chef de toutes les possessions Anglaises dans l'Amérique du Nord, a fait arrêter M. Charles Le François, Editeur du *Canadien*, et le Docteur *Blanchet*, M. *Bedard* et M. *Taschereau*, accusés de Haute Trahison. Les trois derniers de ces Messieurs sont des personnes de la première distinction et de la plus grande influence dans le Canada.

On a aussi arrêté à Montréal pour la même cause Messieurs Pierre Laforce et François Corbeil. Toutes les personnes accusées de haute-trahison sont des natifs de l'endroit et d'origine Française.

Le Prince des Forgeurs de billets de Banque, le fameux Stephen Burroughs a été mis en prison aux Trois-Rivières, dans la Province du Bas Canada. L'on ignore le résultat de l'élection qui devait avoir lieu le 26 Mars, pour former une nouvelle Chambre d'Assemblée.

—

Il est arrivé à Boston 45 moutons (*Merino Sheep*) de Lisbonne.

On a découvert à Hollowell, dans le District de Maine, une source d'eau impregnée de souffre.

Nous tenons du *National Intelligencer* que le Dr. Hand, officier au service des Etats-Unis, a été démis du service pour l'outrage fait à M. Daschkoff, Consul Général de l'Empereur de toutes les Russies, résidant à Philadelphie.

Lundi dernier 15 Avril, sur le bill d'accusation du grand juré la cause commença contre lui. L'Avocat Général, M. Dallas, conduisit la poursuite. Messieurs Tilghman et Lewis la défense. Messieurs Washington et Peters présidaient comme juges. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que d'après l'examen d'une foule de témoins, le juge Washington prononça un discours Mardi dernier aux personnes qui composaient le juré en faveur du défendeur, et le juré rapporta peu de tems après un Verdict de *Non Coupable.*

Tous les matelots Américains qui étaient détenus à bord des vaisseaux de guerre Anglais ont été déchargés par ordre de S. M. B. d'après le traité qui doit être ratifié incessamment par les deux gouvernemens Américains et Anglais.

On vient d'élargir 600 matelots à la station d'Antigue et le capitaine Rutter de la Goelette *Mary*, arrivée à Norfolk le 12 du courant, en a ramené Six.

NOUVELLES ETRANGERES

La future Impératrice des Français, se demandait-on depuis deux mois qui sera-t-elle? On a formé bien des conjectures, mais aujourd'hui tout est décidé. Ce ne sera pas Anne Paulowa de toutes les Russies, mais bien Marie Louise, Archiduchesse d'Autriche qui va devenir la future Epouse de S. M. I. & R. l'Empereur des Français—et déjà son célèbre médecin ordinaire, M. Halle, a reçu l'ordre du Grand Maréchal du Palais, de se tenir prêt à partir de Paris, le 1er Mars dans un des carosses de Napoléon, pour se rendre à Braunau, et faire partie de la procession qui doit l'accompagner à Paris—elle devait partir de Vienne le 14 Mars. L'Archiduchesse Marie Louise agée de 20 ans, est une beauté—c'est la fille aînée de l'Empereur d'Autriche, nièce de l'infortunée Marie Antoinette qui reçut la main nuptiale de Louis XVI, il y a 36 ans—elle est la petite fille de la célèbre Marie Therese d'Autriche. Napoléon lui alloue par la ratification du traité de mariage tout ce qui peut se trouver de mieux et de plus splendide en cortége de l'un et l'autre sexe. De ce nombre sont M. De Beausset préfet du Palais, M. De Seyssel, maitre de cérémonie; et quatre chamberlans, Messieurs de Bearn, de Larolle, d'Abusson et d'Angosse. Le Sénateur Beauharnais, Chevalier d'Honneur; Le Prince Aldobrandini Borghese, Grand Ecuyer; L'Evêque de Metz, &c. La Reine de Naples, la Duchesse de Bassano, et les comtesses de Montmorency, de Bouillé et de Lauriston se sont rendues à la frontière d'Autriche pour recevoir l'Impératrice future des Français.

Le Prince de Neufchatel chargé de pleins pouvoirs des Princes de la Confédération du Rhin, doit rendre sur tout leurs territoires les honneurs convenables à l'auguste procession.

Nous avons des nouvelles de Cadix jusqu'au 2 Mars. A cette époque l'armée qui défendait cette cité etait composée de 4500 Anglais; 1500 Portugais et 27,000 Espagnols; et il y avait des vivres pour au moins six mois avec 150,000 barils de farine. Il y avait en outre dans le port et la rade 17 vaisseaux de ligne Espagnols, un Portugais, et une quantité de vaisseaux de guerre Anglais. Les négocians Anglais qui avaient embarqué leurs propriétés à l'approche des Français, les avaient débarqués, parce qu'ils se croyaient en parfaite sécurité. La population de Cadix était de 130,000 âmes.

Les Anglais avaient délogés les Français d'une des fortifications qu'ils avaient établi devant la Cité. Joseph Bonaparte était avec l'armée et avait envoyé plusieurs parlementaires sommant la garnison de se rendre, mais le commandant a traité cette sommation avec mépris.

On a découvert une fontaine d'eau excellente à Cadix qui suffira pour suppléer aux besoins des habitans. Avec l'assistance des Anglais on n'appréhendait pas plus sa reddition que Gibraltar.

Malaga a été pris par les Français le 5 de Février.

André Hoffer, le célèbre Partriote du Tyrol après avoir été pris par les Français, a été fusillé à Mantoue.

Le prix de L'Hémisphère est de Dix Piastres par an, payables d'avance.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. J. NEGRIN.